

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL 2017 TOUTES CATEGORIES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses amateurs et licencié(e)s dans les Alpes Maritimes.

- Titulaire de la licence FFG de l'année en cours
- Ayant enregistré leur certificat médical à la FFG
- Etre de catégorie benjamin ou supérieur.
- Respecter les limites d'index ci-dessous à la date d'enregistrement sur RMS

Deux séries dames et deux séries messieurs

1^{ère} série messieurs – index ≤ à 11,4

2^{ème} série messieurs – index 11,5 à 24,4

1^{ère} série dames – index ≤ à 14,4

2^{ème} série dames – index 14,5 à 28,4

DATE ET LIEU

Samedi 17 juin au golf du Claux Amic

FORME DE JEU

18 trous Stroke Play Brut

Marques de départ messieurs

1^{ère} série – blanches

2^{ème} série - jaunes

Marques de départ dames

1^{ère} série – bleues

2^{ème} série - rouges

Les voitures sont interdites, la compétition est non-fumeur

CLASSEMENT & PRIX

Titre et coupe de Champion Départemental au premier de chaque série

Plaque au deuxième de chaque série

En cas d'égalité, le départage sera fait selon le plan informatique de la FFG.

ENGAGEMENTS

Les inscriptions devront parvenir au plus tard le dimanche 11 juin sur le site du comité (www.cdgolf06.com) en utilisant le formulaire lié à l'annonce de cette compétition. La liste des inscrits est établie en fonction de l'index.

Le montant de l'inscription devra parvenir au Comité Départemental de Golf, Le Soleil d'or B1, Chemin de Rabiac Estagnol 941, 06600 Antibes, **avant la compétition.**

Droits d'inscription adultes : 65 euros

Joueurs de moins de 18 ans : 35 euros

Membres du golf : 15 euros

La reconnaissance du parcours est possible aux conditions du golf, soit 50 euros pour les adultes et 25 euros pour les – de 18 ans (réservation au golf entre les 12 et 16 juin).